



Bouches du Rhône

Comité Technique Paritaire Local

du 10 mai 2010 :

CREATION DU SIP DE MARIGNANE

A TOUT PRIX

*Le 10 mai 2010, un CTPL s'est tenu, sous la présidence du TPG des Bouches-du-Rhône.*

*L'ordre du jour portait principalement sur la création du SIP de Marignane. Dès l'ouverture de la séance, nous avons déposé la déclaration liminaire ci-dessous*

#### DECLARATION LIMINAIRE

Ce CTPD convoqué ce jour porte en particulier sur l'examen de la mise en place du SIP de Marignane au 1 juillet 2010.

Nous réaffirmons notre opposition à cette création à une telle date. Nous ne reviendrons pas sur la création des SIP qui, sous prétexte d'un meilleur service au contribuable, n'est qu'une mesure pour supprimer des emplois.

Concernant la date de sa mise en place, quelles sont les raisons qui justifieraient le fait de mettre en place un SIP au 1<sup>er</sup> juillet alors que les services d'assiette sont dans une période d'intense activité, sinon une précipitation pour une politique d'affichage.

Concernant la question de l'emploi, le nombre d'agents du secteur recouvrement est insuffisant. A l'image du nombre d'agents pour le SIP d'Istres (8 postes pour 3 secteurs d'assiette). Pour Marignane, CDI à 4 secteurs, 7 emplois seulement seront transférés. Les difficultés liées à ce manque d'effectifs vont peser sur les conditions d'accueil des contribuables ainsi que sur les conditions de travail quotidiennes des agents.

**En tout état de cause, le devenir du secteur public local étant fragilisé par le transfert de la partie recouvrement, des créations nettes d'emplois sont indispensables pour un fonctionnement correct de ce SIP.**

De plus, le poste d'adjoint « fiscal » du chef de service n'arrivera qu'au 1<sup>er</sup> septembre, ce qui ne manquera pas de poser des problèmes. Une fois de plus, la bonne volonté des agents sera mise à contribution pour assurer la mise en place du SIP.

Emploi toujours, l'instauration d'une caisse unique va là encore permettre de supprimer des emplois.

Concernant les locaux, le « scénario d'aménagement retenu » est différent du plan proposé par les agents. Le travail de réflexion qu'ils avaient fourni était pourtant de grande qualité tant pour les conditions d'exercice des missions des différents services que pour les travaux nécessités par les changements. Nous nous étonnons de cette substitution qui n'est pas conforme à ce qui avait été annoncé aux collègues.

Dernier sujet, et pas des moindres : l'amiante. Malgré la présence à Marignane de M. le Directeur Divisionnaire le 6 mai, des inquiétudes demeurent.

Pour l'UNION SNUI SUD TRESOR Solidaires, il ne saurait être question que les travaux de désamiantage se fassent en dehors des normes prévues à cet effet. Nous suivrons avec la plus grande attention les travaux de neutralisation de l'amiante. Nous nous insurgeons contre la volonté de la direction locale de mettre en place ce SIP au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et en demandons le report. On ne transige pas avec la santé des agents.

Une présentation « cible » du SIP de Marignane, ainsi caractérisée par le TPG, a été faite. Il a été affirmé qu' est recherchée une meilleure organisation spatiale sur un site unique comportant 2 bâtiments.

**A la question portant sur l'absence** dans les documents **du taux de fréquentation du public** avec les contribuables des Pennes Mirabeau et de Vitrolles qui relèvent du CDI de Marignane, la Direction a botté en touche en disant ne pas être en mesure de connaître l'impact réciproque SIP et trésoreries de proximité. A été pointé le fait que le caissier, à qui pourtant sera demandé l'exécution d'autres tâches annexes de recouvrement, est coupé du collectif de travail, le secteur recouvrement étant situé au 1<sup>er</sup> étage.

**Sur la question emplois**, un débat a tourné autour de la doctrine d'emplois ; très vite, le TPG s'est entêté à vouloir à plusieurs reprises modifier d'ores et déjà les règles en CAPL de mutation pour prendre au mot une organisation syndicale qui regrettait que le document ne distinguait pas par catégories B et C les emplois dévolues au SIP. **L'UNION SNUI SUD TRESOR Solidaires a insisté sur l'importance de savoir comment les emplois vont pourvoir aux missions, d'autant que la trésorerie SPL va se trouver avec, de fait, 5 emplois, ce qui pose la question de son devenir. Face aux interprétations du TPG, nous avons insisté sur le fait que ce n'était ni le moment ni le lieu ni le sujet à ce CTPL de modifier les règles locales de mutation: l'objet est le SIP de Marignane dont l'examen ne doit pas être écourté ! Chantage que tout cela !**

**Concernant l'amiante**, dans un premier temps, la zone de la caisse et autour sera désamiantée, avant le 1<sup>er</sup> juillet. Mais, tous les autres travaux se feront en donnant le temps à un désamiantage. Ils débiteront à l'automne : les zones de repli pour les boxes d'accueil, le local technique devant être réduit pour agrandir la banque d'accueil, les cloisons pour le secteur recouvrement au 1<sup>er</sup> étage qui se trouvera au départ en plateau, le passage couvert de communication entre les deux bâtiments pour le pôle contrôle expertise etc.. Quand l'on fait observer que c'est en pleines échéances(IR, TH et TF), la direction reste vague. Et pourtant, les agents devront dans un premier temps être déménagés lors du désamiantage qui durera vraisemblablement plusieurs semaines et, dans un deuxième temps, ils devront subir les inconvénients des travaux réalisés sur leur lieu de travail ! !

*Manque total de visibilité, plusieurs scenarii, documents incomplets, situations pouvant évoluer ; autrement dit une précipitation éhontée caractérise la mise en place de ce SIP. Et, le maître d'œuvre n'étant pas encore intervenu, il n'y a aucune certitude que le provisoire ne devienne définitif ; par exemple, le poids des archives du SIE et la résistance des sols alors que seul, l'emplacement actuel pouvait en supporter le poids lors de l'installation des IFU. La direction paraît ne pas s'en être préoccupée !*

**L'UNION SNUI SUD TRESOR Solidaires a dénoncé le fait que la présence de l'amiante était connue depuis 2008 et qu'aucune anticipation n'ait eu lieu avant la mise en place du SIP. La direction a assuré que les travaux se feront conformément aux normes prévues à cet effet.**

Aux différentes inquiétudes soulignées, la direction rétorque : présentation cible et le tour est joué ! !

## **De qui se moque-t-on ?**

**Votes : UNION SNUI SUD TRESOR Solidaires- CGT- FO : CONTRE**

**ADMINISTRATION : POUR**

## **● Questions diverses**

Il nous a été présenté le cahier des charges de l'ergonome du futur SIP Marseille Prado Liandier.

L'UNION SNUI SUD TRESOR Solidaires a, de nouveau, dénoncé le caractère démesuré de ce futur SIP qui va concentrer un nombre insensé de contribuables dans le hall de la TG..

A été présenté également le règlement intérieur type de l'horaire variable du SIP/SIE de la Ciotat. Sur 44 inscrits, 41 agents se sont exprimés et 56% seulement ont adopté ce règlement intérieur

**Les Représentants de l'Union SNUI SUD TRESOR 13 en CTPL**

**Agnès BONO - Doursaf AABIZANE**